



RENTREE 2019

Fiche de candidature à une admission en **Première STD2A Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués**

Indiquer le (ou les) lycée(s) demandé(s) par ordre de priorité

Etablissement	Ordre des vœux (si 2 ou 3)	Internat
Lycée René Goscinny – DRAP		non
Lycée Henri Matisse – VENCE (dossier spécifique à télécharger par les élèves sur le site de l'établissement)		non
Lycée Léonard de Vinci – ANTIBES		Oui - Non

NOM : Date de naissance :
 Prénom : Sexe (M ou F) :
 Adresse :
 Tél. : Mail :
 Etablissement d'origine : En classe de :
 LV1 : LV2 : Section Européenne :
 Fait à le

Signature de l'élève : Signature du (ou des) responsables légal(aux) :

Avis motivé du professeur principal : Très favorable : Réservé : Défavorable :

 Nom et signature du Professeur

Avis motivé du professeur d'arts plastiques : Très favorable : Réservé : Défavorable :
 si l'option est suivie
 Nom et signature du Professeur

Avis motivé du professeur de français : Très favorable : Réservé : Défavorable :

 Nom et signature du Professeur

Avis motivé du professeur de Sciences Physiques : Très favorable : Réservé : Défavorable :

 Nom et signature du Professeur

Avis du chef d'établissement :
 Fait à le Signature du Chef d'établissement

Cette fiche doit être déposée ou adressée directement au lycée demandé (ou dans chaque lycée si plusieurs lycées sont demandés), **à l'attention de Monsieur ou Madame le Proviseur**
Au plus tard le mardi 4 juin 2019 à midi, dernier délai.

- Vous y joindrez :**
- Les bulletins scolaires des 3 trimestres de seconde,
 - Une lettre de motivation expliquant les raisons de votre choix,
 - Les avis motivés des enseignants dans les matières considérées dans les cadres ci-dessus,
 - Une production de type **croquis d'après observation du réel et non d'une copie** (mobilier, objet technique, modèle vivant,...) sur format A3,
 - Une production libre. **le tout dans une enveloppe A3 au nom du candidat et du lycée sollicité.**
- Les documents transmis pourront être récupérés jusqu'au 30 juin – au-delà, ils ne seront pas conservés par l'établissement**